



COMMUNE  
de  
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

**PREAVIS MUNICIPAL**

**N° 56/2021**

**au Conseil communal**

\* \* \*

**Crédit d'ouvrage pour l'aménagement des chemins des  
Ecureuils et de la Molliesse**

—  
**Réfection de la chaussée et création d'un trottoir  
franchissable, raccordement à la RC 401, remplacement des  
collecteurs et installation d'un éclairage public**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Introduction**

Le chemin des Ecureuils dessert le lieu-dit «Rosset» depuis le chemin du Petit-Bois. Le lieu-dit «Rosset», initialement composé de vergers, est en pleine mutation depuis l'adoption du PQ «En Rosset», en 1999, et du PPA «Le Village», en 2018. Dans le cadre du développement de ces deux plans d'affectation, la création d'un accès supplémentaire à la route de Lausanne (RC 401), en prolongation du chemin des Ecureuils, est requise. En prévision de la réalisation de ces mesures, la Municipalité avait anticipé et acquis le DP 55 pour prolonger le chemin des Ecureuils, ainsi qu'élargi le DP 56, renommé chemin de la Molliesse.

Récemment, les parcelles situées le long du chemin de la Molliesse ont fait l'objet de mises à l'enquête. Certains projets sont en cours de réalisation, alors que d'autres sont en procédure d'autorisation.

Dès lors, la Municipalité estime qu'il est nécessaire de réaliser les mesures prévues par les Plans Partiels d'Affectation, soit de réaliser la connexion du chemin des Ecureuils avec la RC 401 et d'élargir le chemin de la Molliesse. Les deux chemins seront réalisés avec un trottoir franchissable en bordure de chaussée et un éclairage public sera installé. Bien qu'il ne soit pas prévu de légaliser une zone 30 km/h. dans le cadre de ces travaux, le gabarit de route choisi correspond à la norme permettant de légaliser une zone 30 km/h. sans autre forme d'intervention constructive.

Afin de répondre à la densification du quartier, les canalisations d'assainissement des Eaux Claires et des Eaux Usées seront remplacées et redimensionnées, conformément au PGEE.

La création d'un éco-point avec conteneurs enterrés a également été prévue. La position de ce dernier doit être affinée.

Compte tenu des éléments ci-dessus, la Municipalité vous propose, via ce préavis, d'accorder un crédit de construction pour la réfection de la chaussée, la création d'un trottoir franchissable, le raccordement à la RC 401, le remplacement des collecteurs et l'installation d'un éclairage public pour les chemins de la Molliesse et des Ecureuils.

Les autres services ont été contactés et se joindront aux travaux communaux pour rénover leurs installations.

## 2. Plan de situation et zones d'intervention

La figure 1 ci-dessous présente la situation des travaux et les zones d'intervention du projet mentionné dans ce préavis.

**Plan de situation** : Figure 1 Situation du projet



### 3. Description des travaux projetés

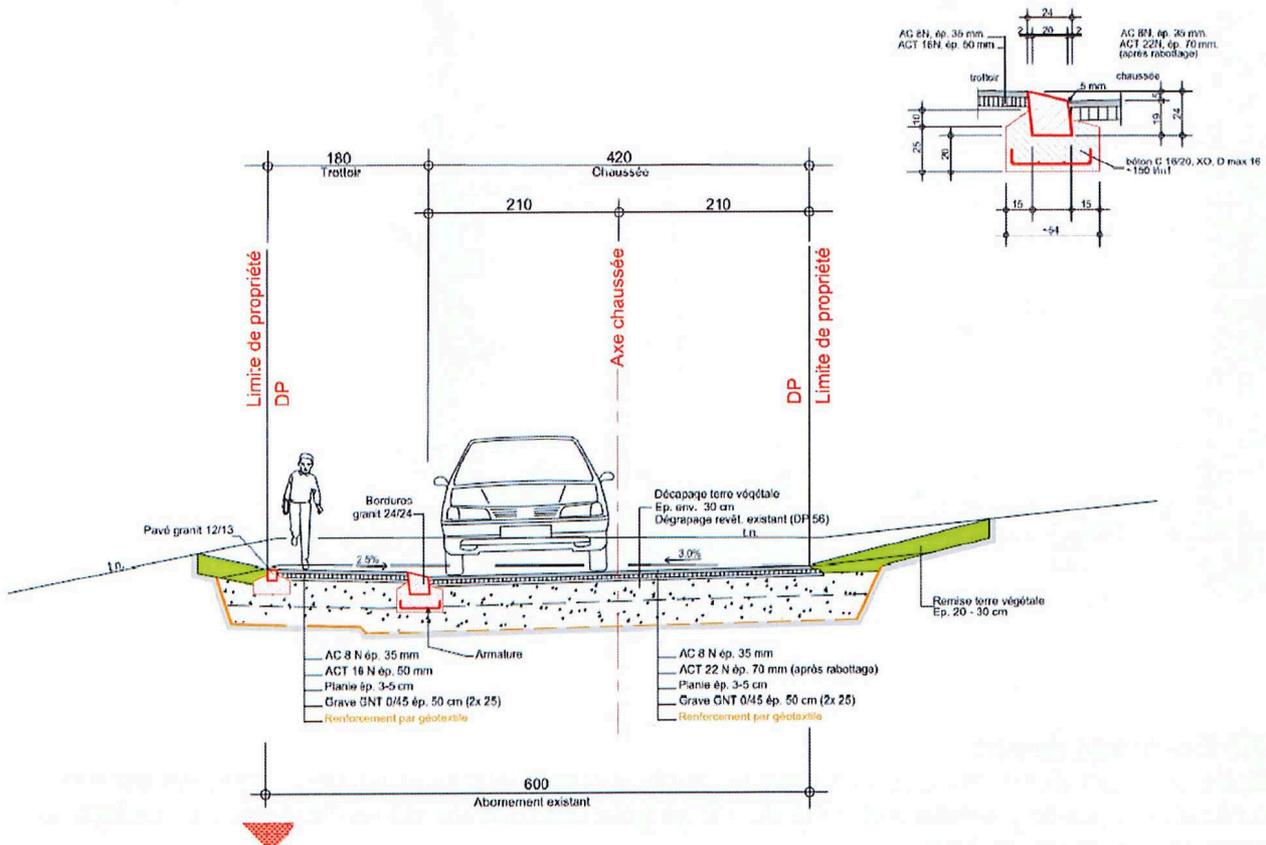
#### 3.1 Génie-civil et travaux routiers

La fondation routière sera entièrement recréée pour le chemin de la Molliesse et créée à neuf pour le chemin des Ecureuils. La chaussée sera de 4.20 m. de largeur et le trottoir fera 1.80 m. Les bordures basses permettront de marquer la différence entre le trottoir et la chaussée, tout en permettant le franchissement de la bordure en cas de croisement.

Les fouilles pour la pose des canalisations d'assainissement, pour l'éclairage public et les autres services seront réalisés préalablement à la construction de la superstructure routière.

La figure 2 ci-dessous présente la coupe type des travaux permettant de mieux comprendre les travaux réalisés.

**Coupe type : Figure 2**



#### 3.2 Projet d'assainissement

Les canalisations d'assainissement actuellement en place sous les chemins de la Molliesse et des Ecureuils sont vétustes et ne correspondent plus aux gabarits imposés par la densification du quartier. Elles seront donc remplacées par de nouvelles canalisations en polypropylène isotactique PP. Ce matériau très résistant permet de poser les canalisations en minimisant leur bétonnage.

Les diamètres des canalisations seront les suivants :

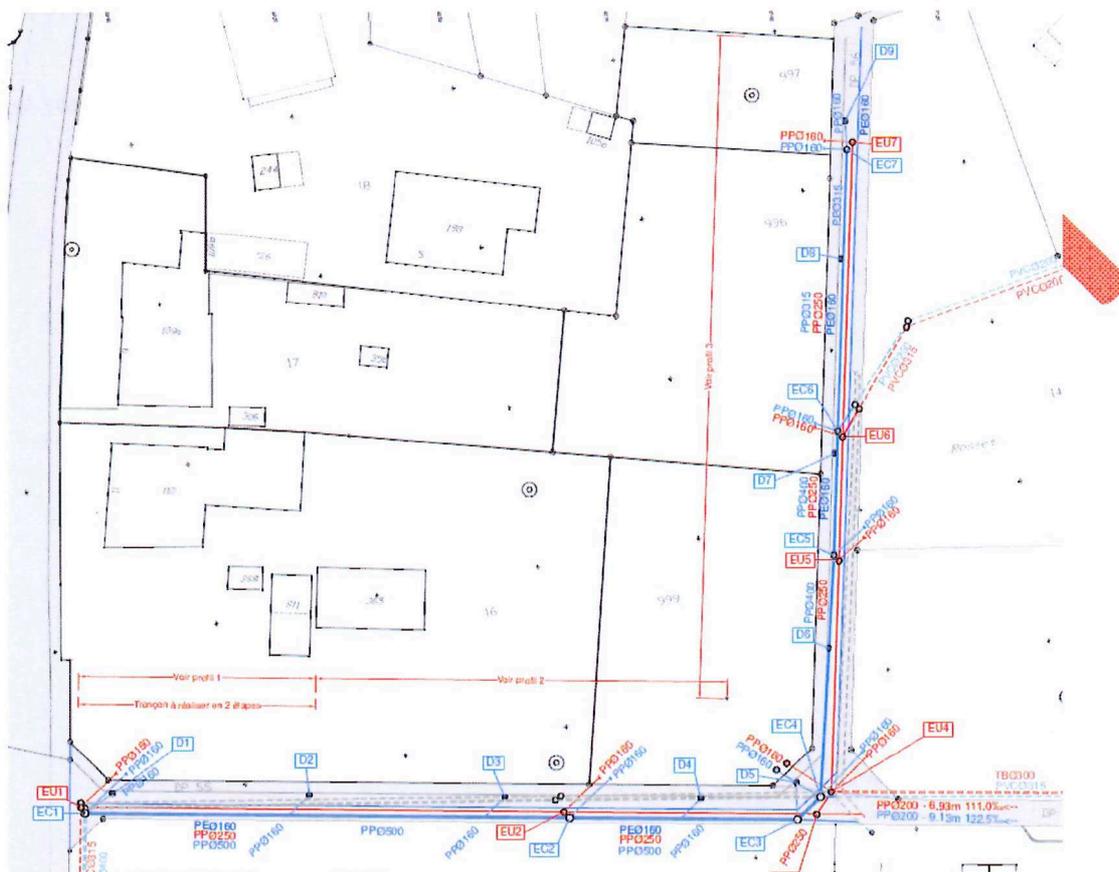
Chemin de la Molliesse : Eaux Usées : diamètre 250 mm., Eaux Claires : diamètre 315 mm. et 400 mm.

Chemin des Ecureuils : Eaux Usées : diamètre 250 mm., Eaux Claires : diamètre 500 mm.

Ces canalisations ont été dimensionnées par le bureau d'ingénieurs hydrauliciens RWB, en adéquation avec notre PGEE.

La figure 3 ci-dessous présente le modèle de luminaire utilisé.

### Canalisations d'assainissement : Figure 3



### 3.3 Eclairage public

Dans un souci d'uniformisation, l'éclairage public qui sera posé sur les deux chemins est similaire à l'éclairage public posé dans le reste du village pour des rues de même classification, de type LED, avec abaissement nocturne.

La figure 3 ci-dessous présente le modèle de luminaire utilisé.

**Luminaire Avenue F2 : Figure 3**



### **3.4 Eco-point**

La Municipalité souhaite profiter de ces travaux pour installer dans la rue un éco-point avec containers enterrés, en accord avec la volonté du Conseil communal, qui souhaite une densification des zones de collecte fixe. L'éco-point sera composé de 3 containers enterrés : 1 pour les incinérables, 1 pour le verre et 1 pour le papier. La position exacte de l'installation n'a pas encore été définie. Elle est en cours de négociation avec les propriétaires voisins et fera l'objet d'une enquête parallèle. Le but est de réaliser cet éco-point dans le cadre de ces travaux.

## **4. Coûts des travaux à réaliser**

Les différents travaux prévus sont décrits ci-dessous :

**Travaux de génie civil pour la mise en conformité des collecteurs** : tous les travaux d'excavation des terres, de pose des collecteurs, des chambres d'accès. Cela comprend aussi la reprise de tous les branchements jusqu'en limite de propriété et la réfection de la route sur la partie des collecteurs.

- **Travaux de génie civil pour l'éclairage public** : travaux d'excavation de terre, pose des tubes, réalisation des socles pour les candélabres. Le montant comprend aussi la réfection de la route ou du trottoir sur la partie de la fouille de l'éclairage public.
- **Travaux de réfection et de création des routes** : le montant comprend le solde des travaux de réfection de la route (ceux qui ne sont pas compris dans les autres ouvrages), la création de la superstructure routière, la pose des bordures franchissables et le revêtement bitumineux.
- **Les travaux concernant les autres services** : Les coûts pour les fouilles sont pris en charge, définis selon une clé de répartition, par ces différents services. Les montants figurant dans le préavis concernent uniquement la Commune de Romanel-sur-Lausanne.
- **Eclairage public** : Les montants pour l'éclairage public ont été devisés sur la même base que pour les luminaires de l'ensemble de notre éclairage public nouvellement installé. Les luminaires prévus ont les mêmes caractéristiques.
- **Signalisation** : montant pour le marquage au sol, l'installation et le remplacement de panneaux verticaux.

- **Eco-point** : Les montants pour l'éco-point comprennent les coûts de génie-civil nécessaires à la creuse de la fosse qui accueillera les containers enterrés et tous les travaux nécessaires à l'installation des containers. L'achat des containers, au prix de fourniture, mis au concours dans le cadre d'un appel d'offres pour l'ensemble de la commune.
- **Frais secondaires** : les frais secondaires comprennent les honoraires des différents ingénieurs et géomètres, l'assurance RC & TC, et toutes les indemnités liées aux travaux.
- Les divers et imprévus représentent 10 % environ des postes 100, 200, 300 et 400.

Le tableau suivant présente les coûts de construction prévus. Le montant des honoraires pour la direction des travaux est calculé sur le coût de l'ouvrage; son coût est estimé à **fr. 660'000.--**, HT.

Rubrique	Description	Coûts HT Fr.
<b>100</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>	<b>4'000.--</b>
101	Constat avant travaux	1'000.--
102	Inspections caméras	3'000.--
<b>200</b>	<b>TRAVAUX DE GENIE CIVIL</b>	<b>660'000.--</b>
201	Collecteurs EU/EC	280'000.--
203	Réfection et création des routes	380'000.--
<b>300</b>	<b>AUTRES TRAVAUX</b>	<b>40'000.--</b>
301	Eclairage public : candélabres, inclus honoraires	40'000.--
<b>400</b>	<b>ECO-POINT</b>	<b>38'000.--</b>
401	Genie-civil	24'000.--
402	Fourniture des containers enterrés	14'000.--
<b>800</b>	<b>FRAIS SECONDAIRES</b>	<b>94'700.--</b>
801	Honoraires – Direction de travaux	10'000.--
802	Honoraires – Géomètre	5'000.--
803	Honoraires – Ingénieur structure	1'500.--
805	Marquage et signalisation	4'000.--
808	Divers et imprévus (~10 % des postes 100, 200 et 300)	74'000.--
	<b>Total brut</b>	<b>835'500.--</b>
	<b>TVA 7.7%</b>	<b>64'333.--</b>
	<b>Total net arrondi</b>	<b>900'000.--</b>

Pour mémoire : le préavis ci-dessous a été adopté par le Conseil communal lors de la séance du 18 juin 2020.

Préavis N° 46/2020 Crédit d'étude pour l'aménagement du chemin de la Molliesse, DP 55 et 56, fr. 127'000.--

## **5. Planning de l'étude et des travaux**

<b>Etape</b>	<b>Période</b>
Début des travaux de génie civil	Juin 2021, durée 8 mois

La procédure pour la mise à l'enquête publique du projet est actuellement en cours.

## **6. Procédure de marchés publics**

Conformément à la Loi sur les marchés publics, et compte tenu des valeurs-seuils AIMP actuellement en vigueur (limite de fr. 500'000.-- HT pour un marché de construction), la procédure utilisée est celle du "marché en procédure ouverte" pour le génie-civil. L'offre retenue est la plus économiquement avantageuse. Les autres mandats ont été attribués selon la procédure de «gré-à-gré».

La fourniture des containers enterrés fait l'objet d'une procédure à part, dite de "marché en procédure ouverte", pour l'ensemble de la fourniture des containers pour la commune.

## **7. Financement de la construction**

Cette dépense, qui sera amortie sur une durée maximale de 30 ans, est prévue au Budget 2021, Projets futurs et crédits à voter, pour un montant de fr. 630'000.--.

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond de l'endettement.

## **8. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le Préavis municipal N° 56/2021 adopté en séance de Municipalité du 15 février 2021 ;
- oui le rapport de la Commission technique ;
- oui le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide :**

- d'accorder un crédit de **fr. 900'000.--** TTC pour le crédit d'ouvrage pour l'aménagement des chemins des Ecureuils et de la Molliesse, réfection de la chaussée et création d'un trottoir franchissable, raccordement à la RC 401, remplacement des collecteurs et installation d'un éclairage public;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans les limites du plafond de l'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire a.i. :

Daniel Crot

Mélanie Hilpert



Municipaux en charge du dossier : M. Denis Favre  
Syndic : M. Daniel Crot

Romanel-sur-Lausanne, le 15 février 2021